

L'INFOLETTRE DE LA RELANCE

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>



Actualités

Dossier de presse actualisé sur le déploiement de France Relance dans les territoires

Le dossier de presse actualisé sur le déploiement de France Relance dans les Territoires est à télécharger au lien suivant :

<https://bit.ly/3k6Tkiv>

A noter que les pages 121 et 122 concernent le département des Vosges.

Publication du calendrier des appels à projets

Le calendrier des appels à projets a été publié au lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/appels-projets>

Il recense l'ensemble des appels à projets disponibles et les modalités de candidature de chacun. Il répertorie notamment :

- Les dates d'ouverture et de clôture des AAP ;
- Les liens redirigeant vers les mesures s'y rattachant ;
- Les liens permettant de candidater.

Lancement d'un appel à projets pour le développement d'une filière française de carburants aéronautiques durables

Alors que le secteur des transports doit faire face à des mutations profondes liées à sa décarbonation, le transport aérien nécessite des efforts particulièrement importants en matière de R&D et d'investissement productif. Le Gouvernement a notamment établi une feuille de route ambitieuse en matière d'incorporation de biocarburants aéronautiques durables, accompagnée d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé le 27 janvier 2020.

Un appel à projets, faisant suite à cet AMI, vient d'être lancé, s'inscrivant dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et de la stratégie nationale « **Produits biosourcés et biotechnologies industrielles – Carburants durables** ».

Doté d'une enveloppe prévisionnelle pouvant aller jusqu'à 200 M€, cet AAP vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de solutions ambitieuses, innovantes et durables, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration opérationnelle. Il pourra également financer les travaux d'ingénierie préalables à la décision d'investissement.

Le cahier des charges de cet AAP est consultable sur la plateforme de l'ADEME au lien suivant : <https://bit.ly/3jYRe4m>

À noter que 2 vagues de sélection sont programmées, **les 15 octobre 2021 et 29 avril 2022**.

Mise en place du Fonds pour la transition écologique de la presse

Le Ministère de la Culture a mis en place ce dispositif, qui s'inscrit **dans le cadre du plan de filière « presse »**. Doté de 8 M€ par an en 2021 et en 2022, ce fonds, financé par les crédits du plan de relance, doit permettre :

- de faire progresser la recherche (fondamentale, industrielle, scientifique, technique, etc.) en matière de développement durable dans les pratiques industrielles, numériques, organisationnelles de la presse papier et numérique ;
- l'expérimentation à l'échelle pilote ou industrielle d'innovations favorisant la réduction de l'empreinte écologique des acteurs de la filière ;
- d'approfondir les connaissances sur l'empreinte écologique de la presse (globale ou sectorielle) et sur les leviers de réduction de cette empreinte afin d'être en mesure d'établir des plans d'actions sectoriels pluriannuels applicables à la filière presse.



Cet AAP, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la presse, papier comme numérique, vise à sélectionner les dossiers qui bénéficieront d'un financement au titre de ce fonds en 2021, est en ligne au lien suivant : <https://bit.ly/3ssr79F>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 1er octobre 2021**.

Le Train de la Relance

Le Train de la Relance est un train-expo qui se déplacera à compter du mois de septembre dans toutes les régions de France, à la rencontre des Françaises et des Français. Ses différentes voitures présenteront France Relance et mettront en lumière les acteurs de la Relance, partout en France. Ce train sera accompagné d'un village de l'Emploi animé par Pôle Emploi, qui rassemblera des offres d'emploi dans la région.

Parallèlement, des plateaux radios et vidéos se feront à chaque étape du train, en présence de bénéficiaires locaux de France Relance.

Les vendredi 1 & samedi 2 octobre, le Train de la Relance fera escale en gare de Strasbourg.

Plus d'infos dans la prochaine Infolettre !!!

Focus sur :

Renforcement des aides pour les véhicules utilitaires légers et élargissement du bonus vélo

Pour favoriser la mobilité durable en milieu urbain, le Gouvernement renforce le bonus écologique et la prime à la conversion pour soutenir davantage le développement des véhicules utilitaires légers très peu polluants dans le cadre de France Relance et dans le cadre de la loi « Climat & Résilience ».

Plus de 840 000 primes à la conversion et 330 000 primes écologiques ont été distribués depuis le début du quinquennat. Ces aides ont permis à des ménages, y compris à très faibles revenus, de remplacer un vieux véhicule polluant et fortement consommateur de carburant par un véhicule plus propre. Elles ont également permis le développement du véhicule hybride et électrique rechargeable avec notamment un triplement de la part de marchés de véhicules électriques en 2020.

Afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, le bonus et la prime à la conversion sont renforcés en 2021 pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables dans le cadre de France Relance. Prenant en compte les contraintes des artisans et des acteurs de la logistique urbaine dans leur choix de véhicules, le cumul des deux aides peut désormais atteindre grâce à France Relance 14 000 € pour les véhicules ayant une charge utile importante.

Pour promouvoir l'usage du vélo électrique en tant qu'alternative au véhicule individuel et favoriser le report vers des mobilités durables, particulièrement en milieu urbain et péri-urbain, la loi Climat & Résilience étend la prime à la conversion à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo-cargo à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette polluante. Le montant de la prime s'élève à 1 500 euros au maximum.

Le bonus vélo est également élargi aux vélos cargos acquis par des particuliers, des collectivités locales, des associations ou des professionnels, qui constituent des alternatives propres adaptées aux modes de transports urbains. Le montant du bonus pour l'achat d'un vélo-cargo s'élève à 1 000 euros.

Toutes les infos au lien suivant : <https://bit.ly/3gaMBTy>.



86 nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des projets collectifs ayant pour objectifs **de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous** dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines.

À l'heure où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité et l'appel à davantage de produits frais et locaux grandissant, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté 86 nouveaux lauréats de l'appel à projets pour l'émergence de projets alimentaires territoriaux qui viennent s'ajouter aux 65 déjà présentés en mars dernier.

L'appel à projets annuel du Programme National de l'Alimentation pour l'émergence de ces initiatives a pu être doté au total de 14 millions d'euros grâce au soutien du plan France Relance. Il est cofinancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de Solidarité et de la Santé et l'ADEME.

A noter que parmi les projets lauréats, figure celui porté par le PETER de la Plaine de Vosges, intitulé « PAT Plaine de Vosges, pleine de goûts, de la terre à l'assiette », qui bénéficie d'une subvention couvrant 71 % de son montant total.

Toutes les infos sur : <https://bit.ly/3meGxNF>

101 nouveaux projets lauréats des fonds de modernisation des filières Automobile et Aéronautique

Ces nouveaux projets lauréats totalisent 200 millions d'euros d'investissements productifs et seront soutenus à hauteur de 72 millions d'euros par l'État.

Depuis le lancement de France Relance en septembre 2020, 689 projets lauréats ont déjà été soutenus au titre des fonds de modernisation dédiés aux filières Automobile et Aéronautique. Ils représentent désormais un investissement industriel de près de 1,5 milliards d'euros à l'échelle nationale et bénéficieront d'un soutien de la part de l'État de près de 581 millions d'euros.

Les filières automobile et aéronautique, avec respectivement près de 400 000 et 300 000 emplois industriels, sont des piliers de l'industrie française. Elles ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire compte tenu de la forte baisse du marché automobile en Europe et du coup d'arrêt massif et brutal porté au transport aérien. Un des enjeux de la relance de ces secteurs réside dans le maintien de la faculté des entreprises à fabriquer les prochaines générations d'aéronefs et de véhicules électriques, hybrides et à hydrogène.

Dans les Vosges, ce sont :

- 3 entreprises qui bénéficient du fonds de modernisation de la filière automobile 2,1 M € de subventions pour 6,6 M € d'investissements : VT2i, Garrett Motion France SA et Novares France ;
- 2 entreprises qui bénéficient du fonds de modernisation de la filière aéronautique 950 000 € de subventions pour 1,8 M € d'investissements : Gantois Industries et Modelage Mécanique Britsch.

Toutes les infos au lien suivant : <https://bit.ly/389Nx6m>